

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 MARS 2019, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 551-2019 relatif à l'abrogation du règlement 534-2018 permettant la circulation de véhicules hors route sur certaines voies de circulation municipales

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 20^e jour du mois de mars 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 20^e jour du mois de mars 2019, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mars 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe